



Cfdt:
COMPASS

INFO
:ACT!ON

NOVEMBRE 2025

« PARLER, C'EST SE PROTÉGER. ÉCRIRE, C'EST AGIR. »

Vous avez déjà vécu une situation au travail qui vous semblait **anormale, injuste, ou tout simplement dangereuse ?**

Vous avez peut-être eu l'impression d'être **le ou la seul·e à le remarquer, ou que ce n'était pas à vous d'en parler.**

Vous n'êtes pas seul·e. Et vous n'avez pas à rester silencieux·se.

Pourquoi c'est important de parler ?

- Parce que les problèmes ne disparaissent jamais en les taisant.
Que ce soit :
 - Des consignes contraires aux règles d'hygiène ou de sécurité.
 - Des pressions mal placées.
 - Des conditions de travail dégradées.
 - Des non-réponses de votre hiérarchie quand vous signalez une difficulté.

Tout ça peut – et doit – être signalé.

C'est un droit garanti par la loi et protégé par le code du travail.

Tracer par écrit, c'est se protéger

- Quand un problème surgit, le mieux, c'est de le signaler par écrit
Un petit mail, une fiche alerte, un message à un élu du CSE ou à un délégué syndical : tout cela compte.
- Et si la situation est grave ou ne change pas, il existe même un formulaire officiel : le CERFA alerte (n°11527*03). c'est un document administratif, comme pour votre carte d'identité. Il est légal, reconnu et peut être rempli avec un élu ou un DS.

Ça laisse une trace, c'est un vrai levier de protection.

Et les représailles, alors ?

- La loi interdit formellement toute sanction contre un salarié qui a signalé un problème de bonne foi. Article L.1132-3-3 du Code du travail.

Aucune mesure disciplinaire ne peut être prise contre un salarié qui a signalé une alerte de bonne foi.

Vous n'avez pas à porter ça seul·e

- Parlez en toute confiance à un·e élu·e du CSE, à votre délégué·e syndical·e CFDT ou à un représentant du personnel.

**Vous serez écouté·e, accompagné·e, jamais jugé·e,
et surtout jamais seul·e.**

**Et plus les salarié·es parlent, plus les solutions deviennent possibles.
Car le silence protège les problèmes, pas les salarié·es.**

VOUS VOULEZ UN LIEU DE TRAVAIL PLUS JUSTE ?

 ECRIVEZ /  APPELEZ /  PARLEZ

**C'EST DÉFENDRE SES DROITS ...
NOUS, ON EST LÀ POUR VOUS Y AIDER....**

COURRIELS

lacfdt.compassgf@gmail.com
syndicat.cfdt@compass-group.fr

WEB

www.cfdt-compass.com

